



# VERSAILLES

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2019 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

#### **D.2019.06.44**

#### **Adoption des comptes de gestion relatifs aux budget principal, budget annexe du service de l'assainissement et budget annexe du parking Saint-Louis de la ville de Versailles.**

##### **Exercice 2018.**

- 1) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire (mois de janvier) dans le cadre de l'exécution du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe du parking Saint-Louis de la ville de Versailles pour l'exercice 2018 ;
- 2) de statuer sur l'exécution du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe du parking Saint-Louis de la Ville pour l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives du budget principal de la ville de Versailles ;
- 4) de déclarer que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant aux comptes de gestion des budgets précités dressés pour l'exercice 2018 par les Comptables publics de la trésorerie de Versailles municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part ;
- 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compte de gestion établi par le receveur municipal.

#### **D.2019.06.45**

#### **Acquisitions et cessions réalisées par la ville de Versailles et par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la Ville.**

##### **Bilan 2018.**

- 1) d'approuver le rapport ci-dessus relatif au bilan des acquisitions et cessions de la ville de Versailles pour l'année 2018, destiné à être annexé au compte administratif de la Commune ;
- 2) d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la Commune au 31 décembre 2018, tel que présenté ci-dessus.

#### **D.2019.06.46**

#### **Adoption des comptes administratifs relatifs aux budget principal, budget annexe du service de l'assainissement et budget annexe du parking Saint-Louis de la ville de Versailles.**

##### **Exercice 2018.**

- 1) d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2018 établis par M. le Maire relatifs aux :
  - budget principal de la ville de Versailles ;
  - budget annexe du service de l'assainissement de la Ville ;
  - budget annexe du parking Saint-Louis de la Ville ;
- 2) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2019 pour le budget principal et dans la décision modificative n° 1 de 2019 pour le budget annexe du

service de l'assainissement de la ville de Versailles ;

- 3) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2018 :

Budget principal de la ville de Versailles :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		17 605 322,53		17 933 835,78	0,00	35 539 158,31
Opérations de l'exercice	50 954 102,52	31 377 762,94	116 285 748,68	129 969 506,08	167 239 851,20	161 347 269,02
<b>Totaux</b>	<b>50 954 102,52</b>	<b>48 983 085,47</b>	<b>116 285 748,68</b>	<b>147 903 341,86</b>	<b>167 239 851,20</b>	<b>196 886 427,33</b>
Résultats de clôture		-1 971 017,05		31 617 593,18		29 646 576,13
Restes à réaliser - investissement	19 434 679,77	12 169 243,81		-	19 434 679,77	12 169 243,81
<b>Totaux cumulés</b>	<b>19 434 679,77</b>	<b>10 198 226,76</b>		<b>31 617 593,18</b>	<b>19 434 679,77</b>	<b>41 815 819,94</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-9 236 453,01</b>		<b>31 617 593,18</b>		<b>22 381 140,17</b>

Budget annexe du service de l'assainissement de la Ville :

€	Investissement			€	Fonctionnement				
	Dépenses	Recettes	R-D		Dépenses	Recettes	R-D		
<b>2018</b>									
Résultats reportés	a		1 587 932,50	<b>1 587 932,50</b>	Résultats reportés	e		563 889,76	<b>563 889,76</b>
Réalisations		1 053 563,69	1 679 974,61	626 410,92	Réalisations		2 606 753,27	2 464 685,44	- 142 067,83
Reports		2 629 537,52	457 810,00	- 2 171 727,52	Reports				
<b>Total 2018</b>	<b>b</b>	<b>3 683 101,21</b>	<b>2 137 784,61</b>	<b>- 1 545 316,60</b>	<b>Total 2018</b>	<b>d</b>	<b>2 606 753,27</b>	<b>2 464 685,44</b>	<b>- 142 067,83</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>c=a+b</b>	<b>3 683 101,21</b>	<b>3 725 717,11</b>	<b>42 615,90</b>	<b>Résultats définitifs</b>	<b>f=d+e</b>	<b>2 606 753,27</b>	<b>3 028 575,20</b>	<b>421 821,93</b>
						<b>f+c</b>			<b>464 437,83</b>

Budget annexe du parking Saint-Louis de la Ville :

€	Investissement			€	Exploitation				
	Dépenses	Recettes	R-D		Dépenses	Recettes	R-D		
<b>2018</b>									
Résultats reportés	a		1 248 075,72	<b>1 248 075,72</b>	Résultats reportés	e		-	
Réalisations		25 311,92	349 222,00	323 910,08	Réalisations		556 647,87	556 647,87	-
Reports				-	Reports				
<b>Total 2018</b>	<b>b</b>	<b>25 311,92</b>	<b>349 222,00</b>	<b>323 910,08</b>	<b>Total 2018</b>	<b>d</b>	<b>556 647,87</b>	<b>556 647,87</b>	<b>-</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>c=a+b</b>	<b>25 311,92</b>	<b>1 597 297,72</b>	<b>1 571 985,80</b>	<b>Résultats définitifs</b>	<b>f=d+e</b>	<b>556 647,87</b>	<b>556 647,87</b>	<b>-</b>
						<b>f+c</b>			<b>1 571 985,80</b>

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative aux budgets et comptes de l'exercice 2018.

#### **D.2019.06.47**

#### **Affectation du résultat du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles.**

#### **Exercice 2018.**

- Pour le budget principal de la ville de Versailles :

- 1) d'arrêter le résultat excédentaire définitif cumulé du budget principal de la ville de Versailles de l'exercice 2018 à 29 646 576,13 €, dont -1 971 017,05 € en investissement et 31 617 593,18 € en fonctionnement ;
- 2) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2018 du budget principal de la ville de Versailles, soit 31 617 593,18 €, comme suit :
  - section d'investissement /recettes /réserves (compte 1068) : ..... 11 326 453,01 €
  - section de fonctionnement /recettes /report à nouveau (compte 002) : ..... 20 291 140,17 €

€	Investissement			€	Fonctionnement			Solde global (1) + (2)		
	Dépenses	Recettes	R-D (1)		Dépenses	Recettes	R-D (2)			
<b>2018</b>										
Réalisations		50 954 102,52	48 983 085,47	- 1 971 017,05	Réalisations		116 285 748,68	147 903 341,86	31 617 593,18	29 646 576,13
Reports		19 434 679,77	12 169 243,81	- 7 265 435,96						- 7 265 435,96
Total 2018	a	70 388 782,29	61 152 329,28	- 9 236 453,01	Total 2018	d	116 285 748,68	147 903 341,86	31 617 593,18	22 381 140,17
<b>2019</b>										
Prévisions 2019	b	64 297 460,00	62 207 460,00	- 2 090 000,00	Prévisions 2019	e	133 464 124,00	123 174 399,00	- 10 289 725,00	-12 379 725,00
Solde 2018+2019	c=a+b			- 11 326 453,01	Solde 2018+2019	f=d+e			21 327 868,18	10 001 415,17
						f+c			10 001 415,17	10 001 415,17

• Pour le budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles :

- 3) d'affecter le résultat excédentaire constaté en section d'exploitation lors du vote du compte administratif 2018 du service annexe de l'assainissement de la Ville, soit 421 821,93 €, en section d'exploitation/recettes/report à nouveau ;
- 4) que le crédit ainsi affecté sera repris dans les écritures de la première décision modificative de l'exercice 2019 du service annexe de l'assainissement de la Ville.

## D.2019.06.48

### Décisions modificatives n° 1 (DM1) du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles.

#### Exercice budgétaire 2019.

- 1) de préciser que le budget principal et le budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles sont votés par chapitre ;
- 2) d'adopter :
  - le budget supplémentaire - décision modificative n° 1 (DM1) - du budget principal de la Ville pour 2019, tel que présenté dans le document comptable réglementaire et en synthèse dans les tableaux ci-joints ;
  - le budget supplémentaire - décision modificative n° 1 (DM1) - du budget annexe du service de l'assainissement de la Ville pour 2019, tel que présenté dans le document comptable réglementaire et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

#### EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

##### Décision modificative (DM1/BS2019)

##### Détail des propositions nouvelles

#### SECTION D'EXPLOITATION

Imputations		Objet de la demande	Dépenses	Recettes
		<b><u>Chapitre 011 "Charges à caractère général"</u></b>	<b>283 700,00</b>	
011 604	F5310	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	3 000,00	
011 6063	F5310	Fournitures d'entretien et de petit équipement	20 000,00	
011 6066	F5520	Carburants	25 000,00	
011 6068	F5310	Autres matières et fournitures	41 020,00	
011 6068	F5520	Autres matières et fournitures - Parc automobile	10 000,00	
011 6068	D3140	Autres matières et fournitures (Provision)	54 000,00	
011 6135	F5310	Locations mobilières	1 000,00	
011 61523	F5310	Entretien et réparation sur réseau	11 780,00	
011 61523	PARTENTR F5310	Entretien et réparation sur réseau	10 000,00	
011 61551	F5520	Matériel roulant	2 500,00	
011 6156	F5310	Maintenance	22 000,00	
011 6168	D3200	Assurances - Autres	2 200,00	
011 618	B1220	Divers	7 200,00	
011 6287	D3140	Remboursements de frais	74 000,00	
		<b><u>Chapitre 012 "Charges de personnel"</u></b>	<b>65 000,00</b>	
012 6411	B1210	Salaires, appointements, commissions de base	65 000,00	
		<b><u>Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante "</u></b>	<b>20 000,00</b>	
65 658	D3140	Charges diverses de la gestion courante	20 000,00	
022 022	D3140	<b><u>Chapitre 022 " Dépenses imprévues"</u></b>	<b>140 121,93</b>	
		<b><u>Chapitre 70 "Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises"</u></b>		<b>87 000,00</b>
70 7063	D3140	Contributions des communes (eaux pluviales)		87 000,00
<b>TOTAUX</b>			<b>508 821,93</b>	<b>87 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputations				Objet de la demande	Dépenses	Recettes
23	2315	OP81	F5310	<u>Chapitre 23 Immobilisations en cours</u> Installations, matériel et outillage techniques	<u>42 615,90</u> 42 615,90	
TOTALUX					42 615,90	

### **D.2019.06.49**

#### **Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris suite à l'incendie du 15 avril 2019.**

#### **Attribution d'une subvention exceptionnelle de la ville de Versailles au profit de la Fondation Notre-Dame.**

- 1) d'approuver le versement par la ville de Versailles d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € au profit de la Fondation Notre-Dame, en vue de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **D.2019.06.50**

#### **Immeuble dit "Poincaré" sis 2 rue de l'Abbé Rousseau à Versailles.**

#### **Acquisition par la Ville du bâtiment propriété de la SNCF Mobilités.**

- 1) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir relatif à l'acquisition par la ville de Versailles du bâtiment dit Poincaré sis 2 rue de l'Abbé Rousseau, dans le quartier de Versailles Chantiers, cadastré à la section n° BS 187 et appartenant à SNCF Mobilités, pour la somme de 2 700 000 € et tous documents s'y rapportant ;
- 2) que la présente délibération fera l'objet des procédures de publicité légale sur les panneaux administratifs de la Ville et de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat.

### **D.2019.06.51**

#### **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory Ouest à Versailles.**

#### **Accord préalable sur le principe de réalisation, de reprise en propriété et de gestion des espaces et équipements publics créés par l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.**

- 1) de donner son accord de principe sur la réalisation des espaces et équipements publics, par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS), dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory ouest à Versailles.

Les équipements concernés prévus sont les suivants :

- équipements d'infrastructures :

- les voiries de desserte internes à la ZAC (hors RD91) et circulations douces (onde, mails et venelles),
- les espaces publics et espaces internes à la ZAC non liés à la voirie (traverse, parc et lisière),
- les réseaux secs, notamment électricité, énergie, communications électroniques, éclairage public et signalisation tricolore,
- les réseaux et ouvrage d'assainissement et d'eaux pluviales ;

- équipements de superstructures :

- les équipements de petite enfance (crèches qui totalisent entre 90 et 100 berceaux),
- les groupes scolaires (43 classes au total),
- les équipements sportifs (1 gymnase et terrains sportifs extérieurs),
- les équipements culturels et de loisirs (une salle d'activités dans le quartier Lisière et une Maison de quartier intégrant une salle polyvalente dans le quartier Gare),
- les locaux des services techniques ;

- 2) que les modalités de validation des projets, d'incorporation dans le patrimoine et de reprise en gestion des espaces et équipements publics après appréciation des coûts de fonctionnement des équipements à transférer, et précisant notamment, pour chacun des équipements, les conditions techniques et financières ainsi que l'échéancier d'incorporation et de transfert de gestion seront préalablement définies dans un protocole validé par la Ville et signé par l'EPAPS.



#### **D.2019.06.52**

#### **Acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements en habitat inclusif situés 4-6 rue Monseigneur Gibier à Versailles.**

#### **Attribution par la Ville d'une subvention pour surcharge foncière au profit de l'office public de l'habitat Versailles-Habitat.**

- 1) d'accorder à l'office public de l'habitat Versailles-Habitat, dont le siège social est situé 8 rue Saint-Nicolas à Versailles, une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 94 311 € TTC pour la création de 9 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) en habitat inclusif, situés 4-6 rue Monseigneur Gibier à Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention corrélatrice avec Versailles-Habitat et tout document s'y rapportant.

#### **D.2019.06.53**

#### **Réaménagement d'emprunts de l'Office public de l'habitat Versailles Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par la ville de Versailles.**

#### **Avenants aux contrats de prêt et aux conventions modifiant les garanties de la Ville.**

- 1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagé, initialement contracté par Versailles Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant de capital total restant dû de 24 983 993,83 € au 1<sup>er</sup> février 2019, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la CDC ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différé, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires que Versailles Habitat aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagé référencée à l'annexe ci-jointe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;

- 2) d'accorder la garantie de la Ville jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Versailles Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la Ville s'engage à se substituer à Versailles Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 3) de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les 4 avenants aux conventions à passer entre la Ville et Versailles Habitat.

#### **D.2019.06.54**

#### **Réaménagement de 5 emprunts de la société anonyme d'habitation à loyer modéré 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par la ville de Versailles.**

#### **Avenants n°1, 2 et 3 aux contrats de prêt et aux conventions modifiant les garanties de la Ville.**

- 1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagé, initialement contracté par Logement Français, devenu société anonyme d'habitation à loyer modéré 1001 Vies Habitat, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant de capital restant dû de 1 756 657,56 € au 1<sup>er</sup> juillet 2018, date du réaménagement, selon les conditions définies à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différé, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires que 1001 Vies Habitat aurait encourus au titre de chaque ligne de prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières de chaque ligne de prêt réaménagé sont indiquées à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué aux dites lignes de prêt réaménagé est celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagé référencé à l'annexe ci-jointe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;

- 2) d'accorder la garantie de la Ville jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par 1001 Vies Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la Ville s'engage à se substituer à 1001 Vies Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 3) de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de chaque ligne de prêt réaménagé ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1, 2 et 3 aux conventions à passer entre la Ville et 1001 Vies Habitat.

#### **D.2019.06.55**

#### **Organisation de la biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France 2019 à Versailles. Autorisation de dépôt des marques "Biennale d'architecture et du paysage de Versailles", "Biennale d'architecture et de paysage de Versailles" et "Biennale de Versailles" à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).**

- 1) de déposer les marques « Biennale d'architecture et du paysage de Versailles », « Biennale d'architecture et de paysage de Versailles » et « Biennale de Versailles » auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) dans les classes de produits et de services 41, 42 et 44 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les formulaires de dépôt pour les marques précitées, pour un montant total de 630 € net de taxe ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout dépôt de marque accessoire s'y référant pouvant être conclus postérieurement et notamment les contrats de licence de marques, de dépôt auprès de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle (OMPI).

#### **D.2019.06.56**

#### **Réseau des bibliothèques municipales de Versailles.**

#### **Convention de mise à disposition de deux conservateurs d'Etat.**

- 1) d'approuver la convention de mise à disposition par l'Etat, à titre gratuit, de deux conservateurs des bibliothèques auprès du réseau des bibliothèques de Versailles pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

#### **D.2019.06.57**

#### **Vie associative de la ville de Versailles.**

#### **Attribution de subventions exceptionnelles au profit de cinq associations.**

- 1) d'attribuer une subvention exceptionnelle de la ville de Versailles au profit de chacune des associations suivantes :
  - l'Office de Tourisme de Versailles, à hauteur de 50 000 €,
  - Personimages, à hauteur de 750 €,
  - La nuit du handicap, à hauteur de 500 €,
  - les Œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte, à hauteur de 1 000 €,
  - Mémoire des forces aériennes françaises libres, à hauteur de 250 € ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec l'association « Office de Tourisme de Versailles » un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens en cours.

#### **D.2019.06.58**

##### **Adhésion de la Ville à l'association Label Vie dans le cadre de la démarche Ecolo Crèche. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).**

- 1) d'approuver l'engagement de la Ville dans la démarche Ecolo Crèche® ;
- 2) de faire adhérer la ville de Versailles à l'association Label Vie ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document s'y rapportant ;
- 4) de solliciter une subvention d'un montant de 7 400 € auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) dans le cadre du fonds publics et territoires ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention et tout document s'y rapportant.

#### **D.2019.06.59**

##### **Legs de Mme Paulette Lecoq au profit du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, de l'association diocésaine de Versailles et de la Fondation des Diaconesses de Reuilly.**

##### **Autorisation donnée par la ville de Versailles au CCAS pour la vente des biens.**

- 1) d'autoriser le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, en accord avec les 2 autres légataires de Mme Paulette Lecoq, à savoir l'association diocésaine de Versailles et la Fondation des Diaconesses de Reuilly, à vendre :
  - le bien immobilier sis 9, rue Guynemer à Versailles, composé de 4 pièces sur 2 étages, cadastré à la section AX n° 210 d'une contenance de 231 m<sup>2</sup>, et situé en zone UGc du plan local d'urbanisme, à usage d'habitation principale et actuellement occupé, au prix de 520 000 € (nets vendeurs) à M. et Mme Chevallier, locataires occupants ;
  - et le bien immobilier sis 1256 rue Louis Blériot à Buc, cadastré AA n° 157, lot n° 1, constitué d'une maison individuelle à usage d'habitation, édifiée sur un terrain d'une superficie de 474 m<sup>2</sup> environ et élevée d'un rez-de-chaussée, d'un bâtiment annexe à usage de garage, d'espaces extérieurs aménagés en terrasse, jardin, parking au prix de 600 000 € (net vendeurs) à M. et Mme Gomolka.
- 2) d'autoriser le CCAS à vendre, en accord avec les 2 autres légataires de Mme Lecoq, les placements financiers suivants, souscrits auprès du Crédit du Nord et de CARFIF BNP Paribas, selon les cours en vigueur au moment de leur mise en vente sur les marchés financiers :
  - des titres attachés au compte courant d'une valeur<sup>1</sup> de 211 899,36 €,
  - des titres attachés à un plan épargne en actions (PEA) d'une valeur<sup>1</sup> de 84 110,96€,
  - 183 titres accès valeur Pierre, d'une valeur<sup>1</sup> de 91 999,59 €,
  - 5 000 parts de 123 Patrimoine III, d'une valeur<sup>1</sup> de 4 651,50 €,
  - 1 contrat TRIPLAN, d'une valeur<sup>1</sup> de 404 374,23 €,
  - 1 contrat FINORD Capitalisation d'une valeur<sup>1</sup> de 102 365,67 €,
  - 1 contrat FINORD Pierre, d'une valeur<sup>1</sup> de 8 518,58 €,
  - 1 contrat FINORD Pierre, d'une valeur<sup>1</sup> de 8 518,58 €,
  - 1 contrat FINORD Pierre, d'une valeur<sup>1</sup> de 4 259,26 €,
  - 10 contrats FINORD Capitalisation vie à terme, d'une valeur<sup>1</sup> de 37 939,20 €.

(1) Valeur au jour du décès de Mme Paulette Lecoq.

#### **D.2019.06.60**

##### **Actions de prévention en faveur des seniors organisées dans les Maisons de quartier de la ville de Versailles.**

##### **Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).**

- 1) de conclure une convention d'objectifs et de financement entre la ville de Versailles et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour la mise en œuvre du projet « Les seniors en action » à la Maison de quartier Notre-Dame pour les années 2018/2019.  
Le montant de la subvention allouée par la CNAV s'élève à 24 000 €, soit 43,63 % du coût total du projet, estimé à 55 000 € TTC ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## D.2019.06.61

### Dispositif "aides aux vacances enfants" (VACAF/AVE).

#### Convention d'objectifs et de financement 2019-2020 entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY).

- 1) d'adopter les termes de la convention entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines concernant le dispositif d'aides aux vacances enfants « VACAF/AVE », conclue pour les années 2019 et 2020 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## D.2019.06.62

### Attribution de tickets-loisirs dans le cadre de l'appel à projets de la Région Ile-de-France.

#### Convention d'objectifs et de financement entre le Conseil régional d'Ile-de-France et la ville de Versailles pour l'année scolaire 2019-2020.

- 1) d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Versailles et la région Île-de France pour l'année scolaire 2019-2020, afin de faire bénéficier les jeunes et les familles fréquentant les Maisons de quartiers de la Ville des activités et services proposés par les îles de loisirs de la Région, via l'utilisation des tickets-loisirs ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

## D.2019.06.63

### Délégations de service public dont la ville de Versailles est autorité délégitante.

#### Rapports annuels 2017.

de prendre acte des rapports annuels 2017 d'exécution des différents contrats de concessions dont font partie les délégations de services publics, consentis par la ville de Versailles, ainsi que de leurs annexes.

Les rapports annuels sont consultables à la direction de la commande publique et des délégations de service public.

La synthèse de ces rapports est présentée ci-dessous :

	Signature	Durée	Terme	Délégitaire	Type	Actualité	Chiffres d'affaires 2017	Résultat courant avant impôt 2017	Redevances ville 2017
DSP Parking Saint Cloud et Notre Dame	11/02/1980	30 ans à compter de la mise en service de Notre Dame	31/08/2022	SAPV (filiale de Vinci Park)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 09/04/2015 : Avenant 14 tarification au 1/4 d'heure Délibération du 20/04/2017 : Avenant 15 validation de la grille tarifaire 1/4 d'heure et formule d'indexation	2 480,9 K€	758,6 K€	231,6 K€
DSP Parking Bd de la Reine	02/07/2007	30 ans à compter de la mise en service du parking	09/11/2040	SPBR (filiale d'Urbispark)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 6/07/2017 : Avenant 8 répartition des charges concernant la dépenalisation du stationnement Délibération du 14/12/2017 : avenant 9 reversement du Forfait Post Stationnement (FPS) à la Ville	1 348,7 K€	301,6 K€	0 K€
DSP Fourrière automobile	05/07/2012	5 ans	31/08/2017	SEFA (filiale du Groupe Jean Jaurès)	Affermage = Exploitation	Délibération du 08/10/2015 : revalorisation des tarifs conformément à l'arrêté ministériel	341,1 k€	13,6 K€	44,8 K€
	27/06/2017	5 ans	31/08/2022	SEFA (filiale du Groupe Jean Jaurès)	Affermage = Exploitation	Délibération du 28/09/2017 : revalorisation des tarifs conformément à l'arrêté ministériel	236,4 k€	8,8 K€	28,9 K€
DSP Piscine Montbaoron	19/04/2016	8 ans et 2 jours	20/05/2024	Naxos (filiale de Vert Marine)	Affermage = Exploitation	Délibération du 13/12/2018 : revalorisation de la grille tarifaire au 1er/01/2019	2 169,8 K€	-117,6 K€	238 K€
DSP Camping (1)	24/12/2003	12 ans + 2 ans par avenants	31/12/2017	SARL Huttopia Versailles (filiale de Huttopia)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 09/06/2016 : Avenant 3 prolongation d'un an et réduction de la Valeur Nette Comptable	1 336,7 K€	310,8 k€	84,8 K€
DSP Palais des Congrès (2)	26/09/2007	10 ans +15 mois par avenant	31/12/2018	SEPCV (filiale de VIPARIS)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 29/09/2016 : Avenant 2 prolongation de 15 mois	1 173,4 K€	-119,7 K€	226,3 K€
DSP Chauffage Urbain	04/10/2011	12 ans	30/06/2023	VERSEO (filiale de Cofely GDF SUEZ)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Délibération du 23/02/2017 : Avenant 2 modification du calcul du tarif abonné (R2) lié à travaux de pérennisation des réseaux	10 214,6 K€	-923 K€	234,4 K€
DSP Théâtre Montansier (3)	27/05/2013	5 ans	31/05/2018	Scènes à l'Italienne	Affermage = Exploitation	Délibération du 23/02/2017 : Avenant 2 augmentation de 10 000€/an de la subvention forfaitaire Ville	903,7 K€	-22,1 K€	233 K€

NB<sup>(1)</sup> : le camping fait l'objet d'un contrat de concession de services associé à une BEA depuis le 1er janvier 2018 pour une durée de 25 ans

NB<sup>(2)</sup> : le palais des Congrès fait l'objet d'une COT depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024

NB<sup>(3)</sup> : le théâtre Montansier fait l'objet d'une nouvelle DSP depuis le 1er juin 2018 pour une durée de 5 ans

BEA : bail emphytéotique administratif

**D.2019.06.64****Place du marché Notre-Dame à Versailles.****Dénomination "Place du Marché Notre-Dame - Place André Damien (Maire de Versailles 1977-1995)".**

- 1) de dénommer la place du marché Notre-Dame à Versailles « Place du marché Notre-Dame – Place André Damien – (Maire de Versailles 1977-1995) » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à transmettre cette présente délibération à M. le Préfet des Yvelines et, notamment, au bureau du cadastre et à prendre toute autre mesure ou tout autre acte nécessaire à son exécution, ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

**D.2019.06.65****Syndicat Hydreaulys (issu de la fusion au 1er juin 2019 des syndicats Hydreaulys, Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et Syndicat intercommunal d'assainissement Val de Gally ouest (SIAVGO)).****Désignation des représentants de la ville de Versailles au sein du Comité syndical.**

- 1) d'approuver le projet de fusion des syndicats suivants :
  - Hydreaulys,
  - Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG),
  - Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest – SIAVGO ;
- 2) d'approuver les projets de statuts du futur syndicat fusionné Hydreaulys,
- 3) conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants suivants de la ville de Versailles au sein du Syndicat mixte Hydreaulys :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Mme Magali ORDAS	1. M. Patrick BOUY
2. M. Gwilherm POULLENNEC	2. M. Nicolas FOUQUET

**D.2019.06.66****Autorisation d'aliéner des biens de la ville de Versailles.****Vente aux enchères en ligne d'un véhicule.**

d'approuver l'aliénation du bien communal réformé ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

Immatriculation	Descriptif du bien	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix	Prix de vente final
AZ 343 YP	407 berline /Peugeot	14/09/2010	20 715,21 € TTC	88 000 kms	4 500 € TTC	4 726 € TTC

**D.2019.06.67****Personnel territorial de la ville de Versailles.****Remplacement d'un agent territorial sur un poste existant.**

d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de chargé d'opérations d'aménagement urbain au sein de la direction des grands projets. Ce dernier pourra être recruté sur le grade des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour principales missions d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement urbain confiées à la direction des grands projets

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience. Son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux.

**D.2019.06.68****Personnel territorial de la ville de Versailles.****Recrutements d'agents saisonniers pour la période estivale 2019.**

- 1) d'autoriser le recours à des emplois saisonniers à la ville de Versailles, pour la période estivale 2019, soit de juin à septembre, dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de :

- 15 mois pour des adjoints administratifs,
  - 45 mois pour des adjoints techniques ;
- 2) de fixer la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires des cadres d'emplois des filières administrative et technique.

**D.2019.06.69**

**Travaux d'assainissement du programme 2019.**

**Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de tout autre organisme intéressé.**

- 1) de solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ainsi que tout autre organisme intéressé, une subvention au taux le plus élevé possible pour les opérations susmentionnées inscrites sur le budget de l'année 2019 relative à la rénovation de divers tronçons de réseaux d'égouts particulièrement dégradés ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

*(signé)*

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

# ANNEXES

## **2019.06.46**

Adoption des comptes administratifs relatifs aux budget principal, budget annexe du service de l'assainissement et budget annexe du parking Saint-Louis de la ville de Versailles.

Exercice budgétaire 2018.

*Informations financières relatives aux 3 budgets*

## **2019.06.48**

Décisions modificatives n°1 (DM1/BS) au budget principal et au budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles.

Exercice budgétaire 2019.

*Tableaux DM1 Ville*



## INFORMATIONS FINANCIERES COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (hors restes à réaliser et hors résultats)

**Recettes réelles de Fonctionnement :** **129,9 M€**  
En % du total réel 89,67 %

**Recettes réelles d'Investissement :** **15 M€**  
En % du total réel 10,33 %

**Dépenses réelles de Fonctionnement :** **109,4 M€**  
En % du total réel 72,53 %

**Dépenses réelles d'Investissement :** **41,4 M€**  
En % du total réel 27,47 %

### 1) Dépenses réelles par politique municipale :

Dépenses réelles brutes	Fonctionnement		Investissement		Total (en M€)	
	109,4	100%	41,4	100%	150,8	100%
Urbanisme, grands projets et commerce	2,8	3%	15,9	38%	18,7	12%
Culture	8,3	8%	0,5	1%	8,8	6%
Affaires générales, sécurité	23,9	22%	2,7	7%	26,6	18%
Action sociale et santé	3,8	3%	0,2	1%	4,0	3%
Logement et travaux sur les bâtiments communaux	8,7	8%	2,6	6%	11,3	8%
Enseignement primaire, activités périscolaires et restauration	20,7	19%	1,9	5%	22,6	15%
Sports	3,7	3%	0,9	2%	4,6	3%
Environnement, propreté et qualité de vie	7,4	7%	0,6	1%	8,0	5%
Emploi, jeunesse, enseignement secondaire et supérieur	0,2	0%	-		0,2	0%
Famille, maisons de quartier, associations	4,9	4%	0,1	0%	5,0	3%
Voirie, déplacements urbains	7,8	7%	7,9	19%	15,7	10%
Petite enfance	12,6	12%	0,6	2%	13,2	9%
Tourisme, relations internationales, mécénat	0,8	1%	0,4	1%	1,2	1%
Dette	0,5	0%	7,0	17%	7,5	5%
Divers ( Reversements de taxes, dotations aux provisions, cautions...)	3,3	3%	0,1	0%	3,4	2%



2) Dépenses réelles par nature et par section budgétaire :

Investissement (en M€)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Investissements directs:			
-Catégorie A - travaux neufs	19,6	4,9	14,7
-Catégorie B - gros entretien	6,0	0,1	5,9
-Catégorie C - acquisitions	4,0	0,2	3,8
-Catégorie D - divers	4,6	0,0	4,6
Capital de la dette	5,6	0,0	5,6
Emprunt OCLTR	1,5	1,5	0,0
Financement globalisé	0,1	8,3	-8,2
<b>Total Investissement</b>	<b>41,4</b>	<b>15,0</b>	<b>26,4</b>

Fonctionnement (en M€)	Total	Part	Ecart / 2017	Var / 2017
Frais de personnel	68,5	63%	-1,0	-1%
Intérêts de la dette	0,6	1%	-0,1	-14%
Autres dépenses	40,3	40%	-5,2	-11%
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>109,4</b>	<b>100%</b>		

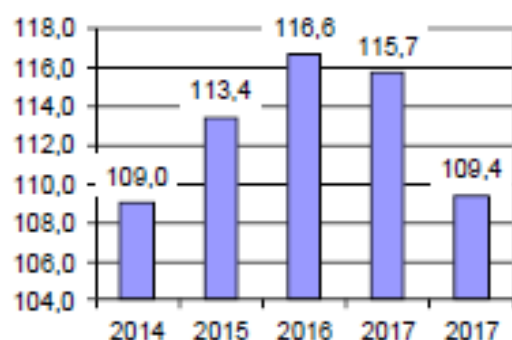
<u>Origine des ressources</u>	
Sur le total des recettes de	100 €
Produits des 3 taxes	36 €
Dotations de l'Etat	8 €
Autres impôts et taxes	17 €
Recettes d'exploitation	29 €
OCLTR	1 €
Subventions et autres recettes	9 €

<u>Décomposition de charges</u>	
Sur un total de dépenses de	100 €
Frais de personnel	45 €
Investissements	23 €
Annuités de la dette	4 €
OCLTR	1 €
Autres dépenses	27 €

<u>Répartition des recettes réelles de Fonctionnement</u>		
	Montant (en M€)	Part en %
Produit des 3 taxes	52,2	40%
D.G.F.	12,1	9%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7,8	6%
Dotations de compensations (CET, TF, TH, FDPTP)	0,7	1%
Autres impôts et taxes (AC, ...)	16,7	13%
Participations des usagers	25,9	20%
Autres recettes	14,5	11%
<b>Total</b>	<b>129,9</b>	<b>100%</b>

<u>Répartition des recettes réelles d'Investissement</u>		
	Montant (en M€)	Part en %
OCLTR	1,4	9%
Subventions et participations	6,5	43%
F.C.T.V.A.	2,4	16%
Autres recettes générales	4,7	32%
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>100%</b>

### Dépenses réelles de Fonctionnement (en M€)



Population au 1/01/2017 : 87 550

Population au 1/01/2018 : 87 814

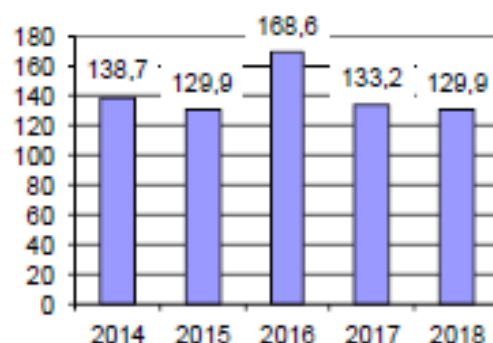
### Dépenses réelles en Euros / habitant

Ville de 50 à 100 000 hab 1 349 €  
(source DGCL: comptes de gestion 2017)

Versailles 2017 1 322 €

Versailles 2018 1 246 €

### Recettes réelles de Fonctionnement (en M€)



### Recettes réelles en Euros / habitant

Ville de 50 à 100 000 hab 1 557 €  
(source DGCL : comptes de gestion 2017)

Versailles 2017 1 521 €

Versailles 2018 1 480 €

### Dette :

Compte administratif 2017 2018

Annuités (en M€) 6,6 5,6

### Dette en Euros / habitant

Ville de 50 à 100 000 hab 1 447 €  
(source DGFIP : comptes de gestion 2017 )

Versailles 2017 517 €

Versailles 2018 452 €

### Fiscalité directe – Taux d'imposition votés en 2018 (inchangés depuis 2012) :

Taxe d'habitation	11,86 %
Foncier bâti	14,52 %
Foncier non bâti	14,15 %

## EXERCICE 2019 - VILLE - Décision modificative n° 1 (DM1)

## Détail

SECTION DE FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
<b>Chapitre 920</b>	<b>Services généraux des administrations publiques locales</b>	<b>51 853,00</b>	
<b>020</b>	<b>Administration générale de la collectivité</b> Réajustement des crédits alloués à la taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement et nouvelle taxe annuelle sur les surfaces de stationnement. Annulation du titre émis en 2016 à l'encontre de la société Gallis pour les travaux réalisés au 6, avenue de Paris, suite à la décision du tribunal administratif de Versailles du 7 février 2019. Cette annulation est financée par une reprise sur la provision constituée en novembre 2016 au chapitre 932 "Dotations et participations non affectées".	19 000,00 32 853,00	
<b>Chapitre 921</b>	<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>112</b>	<b>Police municipale</b> Formation des policiers municipaux à l'utilisation de caméras piétons achetées en section d'investissement.	1 000,00	
<b>Chapitre 923</b>	<b>Culture</b>	<b>132 000,00</b>	
<b>321</b>	<b>Bibliothèques et médiathèques</b> Traitement curatif du patrimoine écrit de la bibliothèque municipale atteint par des micro-organismes.	82 000,00	
<b>33</b>	<b>Action culturelle</b> Exposition « Versailles Ville nature. Permanence et création » organisée à l'Espace Richaud dans le cadre de la biennale de l'architecture et de paysage.	50 000,00	
<b>Chapitre 924</b>	<b>Sport et Jeunesse</b>	<b>4 456,00</b>	
<b>422</b>	<b>Autres activités pour les jeunes</b> Organisation d'un spectacle interactif réalisé par une troupe de théâtre auprès de collégiens dans le cadre de la prévention des addictions. Transfert de crédit du chapitre 9290 "Interventions économiques" afin de compléter les crédits alloués à la finale des "Vendredis du rock".	3 000,00 1 456,00	
<b>Chapitre 926</b>	<b>Famille</b>	<b>8 500,00</b>	
<b>64</b>	<b>Crèches et garderies</b> Projet de labellisation progressive des établissements petite enfance de la Ville au label « écolo crèche », afin d'améliorer la qualité de vie dans ces lieux d'accueil et réduire leur impact sur l'environnement.	8 500,00	
<b>Chapitre 928</b>	<b>Aménagements et services urbains - environnement</b>	<b>110 500,00</b>	<b>84 000,00</b>
<b>811</b>	<b>Eau et assainissement</b> Suite aux propositions faites dans le cadre de la décision modificative de l'assainissement, réajustements de la participation de la Ville au budget annexe de l'assainissement pour l'entretien des réseaux des eaux pluviales et de la participation du budget annexe de l'assainissement au budget général.	87 000,00	74 000,00
<b>812</b>	<b>Collecte et traitement des ordures ménagères</b> Ajustement du reversement de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers collectée par la Ville auprès des commerçants du marché Notre-Dame pour le compte de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.	10 000,00	10 000,00
<b>822</b>	<b>Voirie communale et routes</b> Réajustement des crédits alloués à la taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement et nouvelle taxe annuelle sur les surfaces de stationnement.	13 500,00	
<b>Chapitre 929</b>	<b>Action économique</b>	<b>33 544,00</b>	
<b>90</b>	<b>Interventions économiques</b> Transfert de crédits vers le chapitre 92422 "Autres activités pour les jeunes" afin de compléter les crédits alloués à la finale des "Vendredis du rock".	-1 456,00	
<b>94</b>	<b>Aide au commerce et services marchands</b> Marque « Versailles ».	35 000,00	
<b>Chapitre 932</b>	<b>Dotations et participations non affectées</b>		<b>32 853,00</b>
	Reprise sur la provision constituée en novembre 2016, suite à la décision du tribunal administratif de Versailles du 7 février 2019 demandant d'annuler le titre émis en 2016 à l'encontre de la société Gallis pour les travaux réalisés au 6, avenue de Paris.		32 853,00
<b>TOTAL GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>341 853,00</b>	<b>116 853,00</b>

## EXERCICE 2019 - VILLE - Décision modificative n° 1 (DM1)

## Détail

SECTION D'INVESTISSEMENT		dépenses	recettes
<b>Chapitre 900</b>	<b>Services généraux des administrations publiques locales</b>	<b>19 800,00</b>	<b>18 000,00</b>
<b>020</b>	<b><u>Administration générale de la collectivité</u></b> Acquisition de véhicules compensée par la récupération de trois bonus écologiques perçus suite à l'achat de trois véhicules électriques et par une prime constructeur de 1 800 € inscrite au chapitre 95 " Dettes et autres opérations financières".	19 800,00	18 000,00
<b>Chapitre 901</b>	<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>35 440,00</b>	
<b>112</b>	<b><u>Police municipale</u></b> Acquisition de 8 caméras piétons pour équiper les policiers municipaux. Achat d'une 4 <sup>ème</sup> caméra mobile en complément des autres dispositifs de vidéo-protection.	17 940,00 17 500,00	
<b>Chapitre 902</b>	<b>Ecoles</b>	<b>195 300,00</b>	
<b>211</b>	<b><u>Ecoles maternelles</u></b> Transfert de crédits du chapitre 9063 "Aides à la famille" pour l'acquisition d'aspirateurs.  Crédits complémentaires pour des travaux dans les écoles Richard Mique, Comtesse de Ségur, Marmousets, Jean de la Fontaine et Yves le Coz.  Transfert de crédits du chapitre 90822 "voirie communale et routes" pour la rénovation de la cour de l'école maternelle "Les Lutins".	300,00 44 000,00 151 000,00	
<b>Chapitre 903</b>	<b>Culture</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>85 500,00</b>
<b>324</b>	<b><u>Entretien du patrimoine culturel</u></b> Versement d'une subvention exceptionnelle pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris à la Fondation Notre-Dame.  Subvention de la région Ile-de-France pour la rénovation du grand orgue de l'église Notre-Dame attribuée par la Commission permanente le 19 mars 2019.  Transfert de crédits vers le chapitre vers le chapitre 90414 "Autres équipements sportifs" pour l'étude et la mise en place de panneaux solaires au tennis club.  Transfert de crédits vers le chapitre 9071 "Parc privé de la ville" pour le remplacement du caisson de ventilation mécanique dans un logement enseignant, sis 149 rue Yves le Coz.	20 000,00   -70 000,00 -20 000,00	85 500,00
<b>Chapitre 904</b>	<b>Sports et jeunesse</b>	<b>150 000,00</b>	
<b>411</b>	<b><u>Salles de sport, gymnases</u></b> Remplacement de l'éclairage de la halle d'athlétisme de centre sportif de Porchefontaine financé à hauteur de 10 000 € par un transfert de crédits du chapitre 9063 "Aides à la famille".	20 000,00	
<b>413</b>	<b><u>Piscine</u></b> Transfert de crédits du chapitre 9063 "Aides à la famille" pour des travaux de reprise d'une poutre à la piscine Montbauron.	60 000,00	
<b>414</b>	<b><u>Autres équipements sportifs</u></b> Transfert de crédits du chapitre 90324 "Entretien du patrimoine culturel" pour l'étude et la mise en place de panneaux solaires au tennis club.	70 000,00	
<b>Chapitre 906</b>	<b>Famille</b>	<b>-70 300,00</b>	<b>74 000,00</b>
<b>63</b>	<b><u>Aide à la famille</u></b> Transfert de crédits vers le chapitre 90211 "Ecoles maternelles" pour l'acquisition d'aspirateurs.  Transfert de crédits vers le chapitre 90411 "Salles de sport, gymnases" pour le remplacement de l'éclairage de la halle d'athlétisme de centre sportif de Porchefontaine et des travaux de reprise d'une poutre à la piscine Montbauron.	-300,00 -70 000,00	
<b>64</b>	<b><u>Crèches et garderies</u></b> Subvention de la caisse d'allocations familiales des Yvelines pour les travaux effectués au multi-accueil de Porchefontaine (notification du 26/12/2018).		74 000,00
<b>Chapitre 907</b>	<b>Logement</b>	<b>40 000,00</b>	
<b>71</b>	<b><u>Parc privé de la Ville</u></b> Transfert de crédits du chapitre 90324 "Entretien du patrimoine culturel" pour le remplacement d'un caisson de ventilation mécanique dans un logement enseignant, sis 149 rue Yves le Coz.  Réfection du logement non enseignant rue Anatole France.	20 000,00 20 000,00	

<b>Chapitre 908</b>	<b>Aménagements et services urbains, environnement</b>	<b>689 452,12</b>	<b>461 580,00</b>
<b>822</b>	<b><u>Voirie communale et routes</u></b>		
	Participation de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) pour les travaux de réfection de la voirie située à l'intersection des rues Pierre de Nolhac et de l'indépendance américaine suite à la réhabilitation du Grand Commun selon convention du 26/11/2018.		70 000,00
	Subvention du département des Yvelines pour l'aménagement d'une piste cyclable avenue de Sceaux dans le cadre du réaménagement du carrefour « Sceaux- de Gaulle » selon la délibération n°2018.05.60 du Conseil municipal du 31 mai 2018.		8 080,00
	Travaux de réaménagement de l'accueil et du remplacement du système de sécurité incendie du parking souterrain Cathédrale.	270 000,00	
	Régularisation comptable de l'opération pour compte de tiers relative à l'Impasse de Toulouse.	-131 647,88	
	Transfert de crédits du chapitre 917 "Opérations sous mandats" pour le revêtement des chaussées et trottoirs.	370 000,00	
	Transfert de crédits vers le chapitre 90211 "Ecoles maternelles" pour la rénovation de la cour de l'école maternelle "Les Lutins"	-151 000,00	
<b>824</b>	<b><u>Autres opérations d'aménagement urbain</u></b>		
	Annulation des mandats émis en TTC entre 2016 et 2018 pour l'opération d'aménagement «Versailles Pion» afin de déduire la TVA et remandatement des dépenses en HT.	257 100,00	308 500,00
	Dans le cadre de la biennale de l'architecture et de paysage, acquisition et installation d'une œuvre de l'artiste plasticienne Eva Jospin et inscription du mécénat versé par le Groupe Suez (délibération n°2019.02.13 approuvé par le Conseil municipal le 21 février 2019).	75 000,00	75 000,00
<b>Chapitre 909</b>	<b>Action économique</b>	<b>-7 828,86</b>	<b>115 216,00</b>
<b>95</b>	<b><u>Aide au tourisme</u></b>		
	Régularisation des écritures passées en 2018 pour les travaux de réhabilitation du Palais des congrès, activité désormais assujettie à la TVA et ajout de crédits complémentaires.	115 216,00	115 216,00
	Régularisation comptable de l'opération pour compte de tiers relative à l'Espace interstitiel, rue du Jeu de Paume.	-123 044,86	
<b>Chapitre 910</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>-115 307,26</b>	<b>-115 307,26</b>
	Du fait de transfert de crédit du chapitre 917 vers le chapitre 90822 pour le revêtement des chaussées et trottoirs, annulation des crédits inscrits en opération d'ordre budgétaire pour le parking des Mortemets et le franchissement de la passerelle SNCF-GOBERT.	-370 000,00	-370 000,00
	Régularisation comptable des opérations pour comptes de tiers "Impasse de Toulouse" et "Espace interstitiel , rue du Jeu de Paume".	254 692,74	254 692,74
<b>Chapitre 911</b>	<b>Dettes et autres opérations financières</b>		<b>-1 461 525,80</b>
	Réduction des inscriptions d'emprunts.		-1 461 525,80
<b>Chapitre 917</b>	<b>Opérations sous mandat</b>	<b>-355 000,00</b>	<b>-239 692,74</b>
	Transfert de crédits des opérations pour comptes de tiers "parking des Mortemets" et "franchissement de la passerelle SNCF-Gobert" vers le chapitre 90822 "Voirie communale et routes" pour le revêtement des chaussées et trottoirs.	-370 000,00	
	Régularisation comptable des opérations pour comptes de tiers "Impasse de Toulouse" et "Espace interstitiel, rue du Jeu de Paume".		-254 692,74
	Régularisation d'un titre émis en 2018 sur l'opération "Les manèges".	15 000,00	15 000,00
<b>Chapitre 95</b>	<b>Dettes et autres opérations financières</b>		<b>1 800,00</b>
	Comptabilistaion d'une prime constructeur suite à l'acquisition d'un véhicule en chapitre 90020 "Administration générale de la collectivité".		1 800,00
<b>Chapitre 001</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	<b>-1 571 985,80</b>	
	Reprise de l'excédent de la section d'investissement du parking Saint-Louis clôturé le 31 décembre 2018.	-1 571 985,80	
<b>TOTAL GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 1 060 429,80</b>	<b>- 1 060 429,80</b>

## COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire

en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales  
(délibérations du 28 mars 2014 et du 8 juin 2017)

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

Date	N°	OBJET
5 mars 2019	2019/38	Organisation de 5 mini-séjours périscolaires en 2018 et 2019 – 5 lots. Avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande conclu suite à une procédure adaptée, avec l'association de gestion de la Base de Plein Air du Bourdon – Daniel Bailly – Ferme équestre de Saint-Fargeau (89) ayant pour objet d'ajouter un séjour « primaire découverte de l'environnement ».
6 mars 2019	2019/40	Régie de recettes de l'Enseignement de la ville de Versailles. Modification temporaire de la régie de recettes en régie d'avances et de recettes.
6 mars 2019	2019/41	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de reconversion de l'ancienne école de la Farandole en crèche à Versailles. Avenant n°1 au marché conclu suite à une procédure adaptée, avec le Bureau d'Etudes Techniques Egsc ayant pour objet d'apporter une précision à l'article 5-2 du CCAP (révision des prix). Il est sans incidence sur le marché.
6 mars 2019	2019/42	Tierce maintenance applicative du progiciel PLANOTEAM utilisé pour la gestion des plans des bâtiments. Marché conclu suite à une procédure négociée sans mise en concurrence avec la société PROSYS comprenant une partie forfaitaire correspondant à 3 800 € HT soit 4 560 € TTC pour la maintenance annuelle du progiciel PLANOTEAM et une partie unitaire pour les prestations de formation et d'assistance exceptionnelle dont le prix sera réglé en fonction des quantités réellement exécutées.
6 mars 2018	2019/43	Mission d'ordonnancement pilotage et coordination relative au chantier de réno- vation et de réaménagement du foyer de vie « La Maison d'Eole » à Versailles. Avenant n°1 au marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Ipccs ayant pour objet d'apporter une précision à l'article 5-2 du CCAP (révision des prix). Il est sans incidence sur le marché.
12 mars 2019	2019/44	Achats et livraisons de vêtements professionnels pour le groupement de commandes constitué des villes de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc listées dans le cahier des charges et piloté par la Ville de Versailles Lot n°2 « vêtements de travail pour les agents de la DPSR et des ATSEMS » conclu avec la société L'ECHOPPE pour un montant annuel estimatif de 18 000 € HT répartis comme suit : Versailles : 17 000 € HT - Noisy le Roi : 1000 € HT. Avenant n°1 ayant pour objet l'intégration d'une ligne de prix supplémentaire dans le bordereau des prix unitaires.
12 mars 2019	2019/45	Maintenance des murs d'escalade de la ville de Versailles. Accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société ESCATECH. Pas de seuil minimum et seuil maximum global fixé à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. Pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.
13 mars 2019	2019/46	Concession à Mme Ménager, professeur des écoles, du logement communal n° 47, de type F3, situé au 87, avenue de Paris à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
14 mars 2019	2019/47	Travaux de grosses réparations de revêtements de la chaussée et des trottoirs dans diverses rues de Versailles ainsi que sur les espaces gérés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – 2 lots. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société Colas Idfn pour le lot 1 « revêtement de chaussées » ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle dans le report des montants du seuil du marché.
15 mars 2019	2019/48	Mise à disposition de personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés de maintien de l'emploi, de personnes handicapées ou de toute personne éprouvant le besoin de mesures de réinsertion professionnelle. Avenant n°1 au contrat notifié le 30 décembre 2016 à la société Chantiers Yvelines intégrant un nouveau prix au bordereau des prix unitaires.
15 mars 2019	2019/49	Entretien des arbres de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 3 lots. Avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu suite à une procédure d'appel d'offres avec la société SMDA pour le lot 2 « travaux de taille et entretien des arbres en port architecturé sur les voies et espaces publics du territoire communal et intercommunal de Versailles », ayant pour objet d'apporter un complément d'information à l'article 5-2 du CCAP (révision des prix).

21 mars 2019	2019/50	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison de quartier Clagny-Glatigny située, 10 bis rue Pierre Lescot à Versailles avec le groupement Atelier Masson Regnault Architecte / SYNAPSE Ingénierie / AD FACTO situé 13, rue Peintre Lebrun à Versailles (78000) pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération s'élevant à 49 000 € HT, soit 58 800 € TTC pour une durée de la date de notification à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.
21 mars 2019	2019/51	Régie de recettes de la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ). Modification du montant de l'encaisse.
28 mars 2019	2019/52	Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments pour la ville de Versailles, le centre communal d'action sociale et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Avenant n°5 au lot n°1 « nettoyage des locaux des bâtiments communaux, du CCAS et de Versailles Grand Parc » avec la société Arc-en-Ciel IDF Ouest. Cet avenant a pour objet la réalisation de prestations en plus-value pour un montant de 46 144,80 € TTC.
26 mars 2019	2019/53	Emplacements de parking n° 19 et 20, propriété de la ville de Versailles, en sous-sol de la résidence Versailles Grand Siècle. Conventions de mise à disposition et de régularisation au profit de M. Michel Bernot.
26 mars 2019	2019/54	Achat et livraison de filets et cordages pour les équipements sportifs de la Ville de Versailles. Accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande, conclu suite à une procédure adaptée, avec la société HUCK OCCITANIA pour une durée de 4 ans à compter du 24 juillet 2019. Sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC pour la durée totale.
28 mars 2019	2019/55	Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension du multi-accueil de Clagny-Glatigny conclu avec le groupement Atelier d'Architecture C'est eLles, B52, Stebat, Thierry Lebaron, Méta ayant pour objet d'acter le forfait définitif de rémunération à 62 213 € soit 74 655,60 € TTC avec un taux de rémunération fixé à 8,98 %.
29 mars 2019	2019/56	Fourniture, installation et maintenance d'un dispositif de vidéo protection urbaine nomade. Avenant n°2 avec la société GSCOM Maintenance, ayant pour objet d'ajouter au bordereau des prix unitaires l'ajout d'une 4ème borne nomade pour un montant estimé de 15 147 € HT. Le montant maximum reste inchangé à 89 000 € HT, soit 106 800 € TTC.
29 mars 2019	2019/57	Avenant n°2 à l'hébergement, l'exploitation, la supervision et la TMA Webmastering des sites de la ville de Versailles, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc) conclu avec la société E-Magineurs et ayant pour objet l'intégration d'une annexe relative aux obligations issues de la réglementation pour la protection des données personnelles pour un seuil maximum augmenté à 220 999 € HT.
29 mars 2019	2019/58	Avenant n°2 au marché de maintenance des logiciels Arpège Mélodie et Image pour le service Etat Civil de la ville de Versailles conclu avec la société Arpège et ayant pour objet d'acter l'intégration d'une annexe relative aux obligations issues de la réglementation de la gestion des données personnelles (RGPD) et la maintenance annuelle du module E-Demat d'un montant de 8 741,92 € HT.
2 avril 2019	2019/59	Tierce maintenance applicative du logiciel LOGICIME utilisé pour le service concession pour la gestion du cimetière. Marché conclu suite à une procédure négociée sans mise en concurrence avec la société DIGITECH comprenant une partie forfaitaire correspondant à 3 600,43 € HT soit 4 320,52 € TTC pour la maintenance annuelle du logiciel et une partie unitaire pour les prestations de formation et d'assistance exceptionnelle dont le prix sera réglé en fonction des quantités réellement exécutées. Le montant maximum s'élève à 30 000 € HT pour une durée globale allant de sa date de notification au 31 décembre 2022.
2 avril 2019	2019/60	Travaux de ravalement et d'isolation extérieure de la maison de quartier Montreuil Prés-aux-Bois. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Deco2 (Décoration – Peinture – Ravalement – Rénovation), pour un montant de 148 731 € HT, soit 178 477,20 € TTC (solution variante). Il est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.
4 avril 2019	2019/61	Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la rue Indépendance Américaine et rue Pierre de Nolhac (pourtour du Château) avec la société WATELET ayant pour objet l'intégration de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires pour un montant passant à 380 392,80 € HT soit 456 471,36 € TTC.

4 avril 2019	2019/62	<p>Prestations de retranscription pour les conseils et diverses instances de la ville de Versailles, du centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</p> <p>Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Jean-Baptiste Robert dont le seuil maximum est fixé à 120 000 HT, soit 144 000 € TTC pour une durée de 4 ans.</p>
4 avril 2019	2019/63	<p>Régie de recettes de la Direction de la Sécurité.</p> <p>Modification de l'objet.</p>
9 avril 2019	2019/64	<p>Mise à disposition au profit de Mme Christelle Barbot, agent municipal, du logement communal n° 49 de type F3, situé 87, avenue de Paris à Versailles.</p> <p>Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable avec astreintes.</p>
10 avril 2019	2019/65	<p>Mission de gestion et coordination des flux pendant la phase travaux du périmètre de Versailles Chantiers.</p> <p>Avenant n°1 au marché conclu avec la société Ks Services ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'à fin septembre 2019 et d'augmenter le montant du marché de 14 153,68 € HT soit 16 984,41 € TTC pour un nouveau montant de marché de 367 995,68 € HT soit 441 594,81 € TTC."</p>
11 avril 2019	2019/66	<p>Mission de coordonnateur des CSPS des opérations du périmètre de Versailles Chantiers.</p> <p>Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande conclu avec la société BTP Consultants ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2019 sans modification du seuil maximum.</p>
16 avril 2019	2019/67	<p>Fourniture de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour les Villes de Versailles, Bailly, Bièvres et Jouy-en-Josas -2 lots.</p> <p>Avenant n°1 au lot n°1 « produits d'entretien » avec la société SANOGIA ayant pour objet d'acter le changement de conditionnement concernant l'article papier hygiénique et d'intégrer le nouveau coût correspondant.</p>
17 avril 2019	2019/68	<p>Concession à Mme Mathilde Puchol, professeur des écoles, du logement communal n° 84, de type F2, situé au 50, rue Saint-Charles à Versailles.</p> <p>Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.</p>
17 avril 2019	2019/69	<p>Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la conception d'un skate-park, d'une aire de jeux et des abords avec intégration paysagère sur le site du stade des Chantiers à Versailles.</p> <p>Marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement Champ Libre / Antidote Skateparks / GTA Environnement, la société Champ Libre en étant le mandataire, pour un forfait provisoire de rémunération fixé à 43 500 € HT, soit 52 200 € TTC, soit un taux de rémunération fixé à 7.373 %.</p>
18 avril 2019	2019/70	<p>Entretien des arbres de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 3 lots.</p> <p>Avenants n°1 aux accords-cadres mono-attributaire à bons de commande conclus suite à une procédure d'appel d'offres avec la société SEM ESPACES VERTS pour le lot 1 « travaux de taille et entretien des arbres en port libre sur les voies et espaces publics du territoire communal et intercommunal de Versailles » et le lot 3 « travaux de plantation et d'entretien des arbres sur les voies », ayant pour objet d'apporter un complément d'information à l'article 5-2 du CCAP (révision des prix)."</p>
18 avril 2019	2019/71	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil paysagiste.</p> <p>Accord-cadre exécuté par émission de bons de commande, conclu suite à une procédure adaptée avec la société Nicolas Gilsoul Architecture, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 220 000 € HT, soit 264 000 € TTC, pour sa durée totale, soit 4 ans à compter de l'ordre de service de démarrage.</p> <p>Montant réglé selon un prix unitaire et en fonction des quantités réellement exécutées.</p>
18 avril 2019	2019/72	<p>Résidence Bernard de Jussieu à Versailles.</p> <p>Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville au profit de l'Office public de l'habitat Versailles Habitat.</p>
24 avril 2019	2019/73	<p>Gestion du parc de stationnement de l'avenue de Sceaux à Versailles.</p> <p>Avenant n°1 ayant pour objet la prolongation de ce marché d'une durée de 2 mois à compter de la date de fin initialement prévue le 30 juillet 2019.</p>
29 avril 2019	2019/74	<p>Réalisation d'une fresque sur la maison de quartier Montreuil Prés aux Bois.</p> <p>Marché conclu suite à une procédure négociée avec la société Quai 36 Production pour un montant global et forfaitaire de 24 931,35 € HT, soit 29 917,62 € TTC.</p> <p>Il est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la réception de la fresque.</p>
29 avril 2019	2019/75	<p>Fourniture et livraison de bois d'œuvre et de produits dérivés pour les services de la ville de Versailles, de son centre communal d'action sociale et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.</p>



		Avenant n°1 ayant pour objet le remplacement de l'indice de révision des prix.
29 avril 2019	2019/76	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension du multi-accueil de Clagny-Glatigny à Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée sur demande de devis avec le bureau d'études techniques EGSC pour un montant global forfaitaire de 24 970 € HT, soit 29 964 € TTC pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux (GPA).
29 avril 2019	2019/77	Mise à disposition du logement communal n° 267 de type F7, situé 21, rue des Missionnaires à Versailles, au profit de M. Olivier Berthelot. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.